

COMMUNE DE MESLAND

CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 NOVEMBRE 2015

Présents : MM. GUETTARD Philippe, LAFFRAY Didier, PEUDEVIN Evelyne, DELPY Jérôme, MULTEAU Dimitri, GÉRARD Jean-Pierre, DAVID Catherine, BOYER Christophe, HELTZLÉ Jérôme, LEBAY Paule.

Excusés : MM MORISSET Gilles, BRUNO Christian, GASNIER Richard

Absents : MM ODONNAT Cédric, GIRAUD Isabelle

Madame DAVID Catherine a été désignée secrétaire de séance.

CREATION D'UN EMPLOI AIDÉ

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi CAE-CUI (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi- Contrat Unique d'Insertion) à raison de 20 heures/semaine à compter du 1^{er} janvier 2016.

Cet emploi sera affecté au service technique pour l'entretien des espaces verts, de la voirie et aux travaux divers d'entretien des bâtiments communaux.

Le contrat conclu pour une durée de 12 mois pourra être renouvelé une fois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'un emploi aidé, adjoint technique, à raison de 20 heures/semaine à compter du 1^{er} janvier 2016 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

SUBVENTIONS 2015 AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, pour l'année 2015, les subventions suivantes :

Amicale des Sapeurs Pompiers	: 400.00 Euros
Ensemble et solidaires (UNRPA) Mesland	: 400.00 Euros
dont rattrapage de 2013	+ 200.00 Euros
Ass. Intercommunale Mémorial "Résistants et Alliés"	: 30.00 Euros
Le Souvenir Français	: 40.00 Euros
Association de conciliateurs	: 30.00 Euros
Association Sportive Chouzy / Onzain	: 140.00 Euros
pour les jeunes de moins de 20 ans soit 7 x 20.00 Euros	
Association des Arts Chorégraphiques (3 enfants)	: 60.00 Euros
Syndicat de la Vallée de la Cisse	: 60.00 Euros
Don du Sang Amicale Section d'Onzain	: 50.00 Euros
Association des secrétaires de mairie	: 20.00 Euros
Centre Interprofessionnel de Formation d'Apprentis (CFA Blois)	: 60.00 Euros
Maison Familiale Rurale de Noyant de Touraine	: 60.00 Euros

Monsieur le Maire indique que les subventions seront versées à chaque association ayant un intérêt local, après avoir fourni à la mairie une copie certifiée de leur budget et comptes de l'exercice écoulé.

EPANDAGE DE BOUES DE STATION D'EPURATION SUR LE PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE DE LA SOURCE DE MONTEAUX

Monsieur le Maire explique que suite à des dysfonctionnements d'épandage de boues de stations d'épuration qui ont eu lieu cet été sur le secteur Pitancerie/Grivellière, des riverains sont venus se plaindre en mairie. Hormis les odeurs pestilentielles supportées, ces derniers ne comprennent pas que l'épandage de boues soit autorisé sur le périmètre rapproché de la source d'alimentation en eau potable de Monteaux, alors qu'eux mêmes sont soumis à des obligations contraignantes de mise en conformité de leur dispositif d'assainissement non collectif et de protection des puits sur le même périmètre. M. le Maire précise avoir rencontré fin octobre la responsable de la filière traitement des boues du service assainissement d'Agglopolys pour faire le point sur le dossier. Il va organiser avant la fin de l'année une réunion avec les agriculteurs concernés pour voir comment il est possible de faire évoluer la situation.

PARTICIPATION AU GROUPE DE TRAVAIL PLUi DE L'UNITE GEOGRAPHIQUE ONZAIN-CHAUMONT

Conformément à la délibération n°26/15 du 8 septembre 2015 relative au transfert de compétence du PLUi à la Communauté d'Agglomération Agglopolys, Monsieur le maire indique que des unités géographiques ont été créées.

Mesland fait partie de l'unité géographique Onzain/Chaumont qui regroupe 10 communes (Onzain, Chaumont/s/Loire, Rilly/s/Loire, Veuves, Monteaux, Mesland, Chouzy/s/Cisse, Coulanges, Seillac, Chambon/s/Cisse).

Les élus référents titulaire et suppléant de chaque unité géographique ont été désignés. Pour Onzain/Chaumont ce sont Mmes Catherine LHERITIER et Maryse MORESVE, respectivement maire de Chouzy/s/Cisse et de Rilly/s/Loire. Elles participent au comité de pilotage et aux réunions thématiques transversales : habitat, déplacements, stocks fonciers, paysage.

Chaque commune propose un élu référent et un second membre du conseil municipal qui s'engagent à suivre les travaux d'élaboration du PLUi au sein de leur groupe géographique de rattachement et d'en rendre compte régulièrement au Conseil municipal. Monsieur le Maire propose :

- élu référent : Philippe GUETTARD
- élu suppléant : Didier LAFFRAY
- élu communal : Jean-Pierre GERARD

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

ACTUALISATION DES CONVENTIONS DE L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

Dans le cadre de l'étude de sécurisation de la traversée de bourg, Monsieur le maire rappelle qu'il a signé le 3 février 2015 une convention d'assistance à Maître d'Ouvrage avec l'Agence Technique Départementale 41. Le coût provisoire de l'intervention de l'ATD 41 était fixé à 2% du montant prévisionnel des travaux, soit 2% de 150 000 € HT = 3000 € HT. Le chiffrage définitif des travaux ayant été évalué à 209 000 € HT, le coût de la prestation a été recalculé à hauteur de 4 180 € HT.

Une autre mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage s'avérait par ailleurs nécessaire dans le cadre de l'effacement des réseaux Route d'Onzain pour définir avec précision l'emplacement des lampadaires d'éclairage public. La durée estimée de la mission a été estimée à une demi-journée, soit un coût de la prestation de 500 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le maire à signer ces deux conventions :

- mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage : 4 180 € HT
- mission d'assistance en phase de travaux : 500 € HT

ainsi que toutes les pièces relatives à ces affaires et à inscrire ces dépenses au budget.

PLATEFORME DES SERVICES AUX COMMUNES

Passation d'une convention constitutive de groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération de Blois et les communes de moins de 3000 habitants dans le cadre d'un marché à bons de commandes pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour les aménagements d'espaces ou d'équipements publics communaux et communautaires.

Les communes dépourvues d'ingénierie technique (moins de 3 000 habitants) ont exprimé le souhait de constituer un groupement de commandes pour les aider dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de leurs espaces et équipements publics.

Agglopolys pourra également faire appel à l'organisme retenu pour réaliser des prestations de services dans le cadre de ses propres projets et pour lesquels un accompagnement au travail de ses missions s'avérerait nécessaire eu égard à la complexité du projet des dossiers et à la disponibilité de ses personnels.

Une convention fixe les modalités de constitution et de fonctionnement ainsi que l'objet (réalisation des études préalables nécessaires à la définition du besoin permettant la consultation du maître d'œuvre).

En sa qualité de coordonnateur, la communauté d'agglomération de Blois sera notamment autorisée à signer et notifier le marché au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement, la commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.

Le Conseil Municipal par 8 voix POUR et 2 abstentions a approuvé la constitution d'un groupement de communes entre la communauté d'agglomération de Blois et les communes de moins de 3 000 habitants pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les aménagements d'espaces et des équipements publics communaux et communautaires et a autorisé Monsieur à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Dimitri MULTEAU fait le point sur l'atelier du jardin de la Petite Cisse du 31 octobre (diffusion du reportage FR3 prévu le 22/11/2015) , le jardin du Prieuré est en attente de synthèse du CAUE.

Monsieur Jérôme DELPY fait part d'un courrier de la préfecture concernant l'accueil des migrants.

Suite à une demande d'un administré concernant l'apparition de fissures sur son habitation, Monsieur le maire indique qu'il sera déposé un avis dans les boîtes aux lettres afin de répertorier les cas similaires, en vue de constituer un dossier de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle.